



# Les réunions pédagogiques



# La vie de l'équipe au quotidien

*La vie d'une école dépend essentiellement de la vie de l'équipe pédagogique. La communication en est le principe fondamental.*

## **Pour dynamiser son équipe, il faut :**

- Avoir une véritable salle des professeurs d'école
- Être à l'écoute des collègues
- Déléguer les pouvoirs
- Transmettre les informations
- Mettre les outils pédagogiques à disposition
- Faire preuve de disponibilité
- Avoir un rôle de modérateur
- Animer l'équipe enseignante en impulsant des projets.

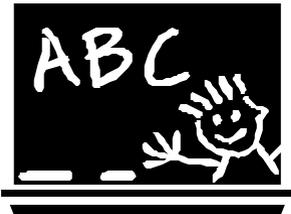
La salle des professeurs est un lieu convivial que les enseignants doivent s'approprier..



Cet endroit n'est pas accessible aux élèves.



C'est un centre de vie fréquenté par tous les enseignants de l'école.



# Le conseil des maîtres d'école

## Textes :

- Décret n° 90-788 du 6 septembre 1990
- B.O. n° 39 du 25 octobre 1990
- Décret n°89-122 du 24 février 1989
- B.O. n°10 du 9 mars 1989
- Règlement départemental



# Le conseil des maîtres d'école

## **Composition :**

- Le directeur d'école, président
- L'ensemble des maîtres affectés à l'école
- Les ZIL et brigades exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil
- Éventuellement, les membres du R.A.S.E.D intervenant dans l'école.

## **Attributions :**

- Donne son avis sur l'organisation du service qui est ensuite arrêté par le directeur d'école
- Travaille sur l'organisation d'un projet valorisant la vie de l'école
- Discute de problèmes relatifs à la vie de l'école.

# Le conseil des maîtres d'école

## Périodicité des réunions :

- Ordinaires, au moins une fois par trimestre
- A la demande du directeur, chaque fois qu'il le juge utile, ou de la moitié de ses membres.

## Le compte-rendu de réunion :

- Le président ou le secrétaire de séance établit un relevé des conclusions tirées par le conseil des maîtres.
- Le compte-rendu est signé par le président et consigné dans un registre spécial conservé à l'école.
- Une copie est adressée à l'I.E.N.

# Le conseil des maîtres d'école

## Un exemple : La réunion de pré-rentrée

### Ordre du jour:

- Organisation pédagogique de l'école
- Service des surveillances (entrées et récréations)
- La vie de l'école (règlement intérieur, coopérative, cantine, utilisation des locaux, fournitures scolaires, matériel, transmission des informations,...)
- Le projet d'école
- Le travail d'équipe
- Le calendrier de l'année



# Le conseil des maîtres de cycle

## Textes :

- Décret n° 90-788 du 6 septembre 1990
- B.O. n° 39 du 25 octobre 1990
- B.O. n°9 Spécial du 3 octobre 1991
- Règlement départemental



# Le conseil des maîtres de cycle

## Composition :

### Membres de droit :

#### Cycle 1 & 3 :

- Le directeur d'école
- L'ensemble des maîtres affectés à l'école
- Les remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil
- Éventuellement, les membres du R.A.S.E.D intervenant dans l'école.

#### Cycle 2 :

- On conviera le directeur ainsi que les maîtres du cycle 2 de l'école maternelle à ce conseil.

### Membres à titre consultatif :

- Personnes qualifiées et agréées intervenant pendant le temps scolaire.

# Le conseil des maîtres de cycle

## Cas particuliers :

### **Ecole élémentaire à 3 ou 4 classes :**

- Le conseil des maîtres de cycle rassemble tous les maîtres d'école.

### **R.P.I. :**

- Regroupement par cycle sur le R.P.I.

### **Présidence :**

- Ce rôle n'est pas obligatoirement du ressort du directeur d'école.
- Le pouvoir peut être délégué à un enseignant qui assurera l'animation du conseil et se chargera de rédiger le compte-rendu.

# Le conseil des maîtres de cycle

## **Attributions :**

- Élaborer le projet pédagogique de cycle en cohérence avec le projet d'école

- Veiller à sa mise en œuvre :

*Fixer les dispositions pédagogiques servant de cadre à son action*

- Assurer son évaluation :

*Évaluer régulièrement la situation de chaque enfant*

- Se prononcer sur les réductions ou les prolongations dans le cycle.

## **Les outils nécessaires :**

- Le livret scolaire
- Les outils d'aide à l'évaluation

*Harmoniser le rythme d'acquisition des compétences*